



## Au sommaire de ce numéro

La transition énergétique .....	2
Crédit coopératif, échos de l'AG par <i>Jean-Louis Michniak</i> ; Marché carbone, par <i>Marie-Claude</i> .....	4
Un livre d'Hervé Kempf signalé par <i>Claude Borgo</i> , un film de Pierre Rabhi signalé par <i>Caroline Duard</i> .....	5
A propos de la NEF, par <i>Raymond Zaharia</i> .....	5
Agenda, organisation d'ATTAC 92, bulletin d'adhésion .....	5 et 6

## Pouvez-vous imaginer un monde sans Attac ?

**Attac a besoin de vous !  
N'attendez plus pour régler votre cotisation 2013**

Si vous êtes assujetti à l'impôt sur le revenu, vous pourrez déduire 66% de votre cotisation du montant de votre impôt.

30 % de votre cotisation est reversée à votre comité local (dans les Hauts de Seine, Attac 92), le solde permettant à Attac France de financer et articuler les campagnes nationales et internationales

*Le prochain numéro paraîtra début novembre*

**Diffusez, par courriel ou sur papier...  
Abonnez vos parents, vos amis !  
Il vous suffit de nous le demander.  
Faites leur plaisir!**

## Il n'y a pas que le coût du travail ...

commentaire par *Jean-Louis Michniak* d'un article de *Laurent Cordonnier*

« Coût du capital, la question qui change tout » : c' est le titre dans *Le MONDE diplomatique* (Juillet 2013) d'une étude de *Laurent Cordonnier*, économiste et maître de Conférences à l' Université de Lille-1 . A l'heure de certains choix de société (dossier retraites , etc), cette contribution est **éclairante** ; elle est d'ailleurs mentionnée dans le livret "Petit guide d' autodéfense en temps de réforme des retraites", édité par Attac France. C' est donc un écrit pédagogique !

L' auteur rappelle que si nos maux sont ramenés à "des questions de compétitivité et ... à des problèmes de coût du travail" , sont "oubliés: la crise des 'subprimes', la crise de liquidité bancaire, les gigantesques dépréciations d' actifs, l' effondrement du crédit, la tétanie de la demande, la transformation des dettes privées en dettes publiques, les politiques d' austérité." Non sans ironie, Laurent Cordonnier mentionne que dans cette impasse, on aurait pu penser que " les responsables européens, les dirigeants des grandes institutions européennes, les experts sérieux, les commentateurs graves se détournent de leur obsession du coût du travail pour en explorer une autre ... le coût du capital et de son augmentation".

Il indique qu' "il faut distinguer entre deux notions de coût du capital: le coût économique et le coût financier. Le coût économique est l' effort productif nécessaire pour fabriquer les outils et, plus largement, l' ensemble des moyens de production: machines, immeubles, usines, matériels de transport, infrastructures, brevets, logiciels..." Ce sont les dépenses d' investissement.

Pour acheter ces moyens, les entreprises "doivent de surcroît rémunérer les personnes ou les institutions qui leur ont procuré de l' argent (argent appelé aussi "capital", mais dans le sens financier, cette fois)... Or, une grande part de ce coût financier (les intérêts et les dividendes) ne correspond à aucun service économique rendu, que ce soit aux entreprises elles-mêmes ou à la société dans son entier.

Il importe alors de savoir ce que représente cette partie du coût financier totalement improductive, résultant d'un phénomène de rente et dont on pourrait clairement se dispenser en s' organisant autrement pour financer l' entreprise; par exemple en imaginant un système uniquement à base de crédit bancaire, facturé au plus bas coût possible..."

Laurent Cordonnier fait plusieurs remarques particulièrement judicieuses, notamment celle-ci : "**l' explosion du surcoût du capital au cours des trente dernières années est la conséquence directe de l' élévation de la norme financière imposée aux entreprises avec l' aide de leurs dirigeants, dont les intérêts ont été correctement alignés sur ceux des actionnaires.**"

Il dénonce aussi "**l' exploitation des travailleurs clairement renforcée**" et l' exigence fréquente "**d' une rentabilité annuelle de 15%**". Ainsi le "fardeau qui pèse sur toute entreprise ... en vient à majorer le coût réel de 50 à 70%, faut-il s' étonner du faible dynamisme de nos économies soumises au joug de la finance ?" Enfin, sa formule résume bien les véritables priorités: "**liquider la rente, plutôt que le travail et l'entreprise.**"

C' est ce que l'on peut appeler: rétablir quelques vérités !

- ◆ Nos communes vont-elles disparaître ?
- ◆ Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) sera-t-il intercommunal ?
- ◆ Serons-nous intégrés à une Communauté d'agglomération de plus de 200 000 habitants ?
- ◆ Serons-nous administrés par des Conseillers et des Conseillères communautaires non élus directement par les citoyens ?

**Jean-François**, spécialiste du droit des communes et des finances locales, fait le point sur la question et présente un diaporama (*les commentaires sont inscrits en italiques*).

### Trois textes

Après la 1<sup>ère</sup> loi de décentralisation (acte I, 1981), puis la loi Raffarin (acte II), nous sommes engagés dans l'acte III de la décentralisation. Il s'agit d'un projet unique, éclaté en trois projets, qui seront présentés au Parlement d'ici la fin 2013. Le premier document est actuellement en cours d'examen par la Commission des lois du Sénat, qui l'a déjà fortement amendé.

Le premier texte vise à clarifier les responsabilités des collectivités (régions, département, intercommunalités, communes) et de l'Etat ; à affirmer le rôle des métropoles et conforter les dynamiques urbaines ; à procéder à des transferts de compétence (avec les compensations associées, et la mise à disposition d'agents de l'Etat). Nous y reviendrons ci-après.

Le deuxième texte vise à mobiliser les régions pour la croissance et l'emploi, et la promotion des territoires ; et à renforcer le rôle économique de la Région. Il comporte un titre sur l'égalité des territoires, et évoque des « maisons de service public ».

Le troisième texte traite du développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale. Il accroît les compétences des Régions dans les domaines des transports, du logement étudiant, des langues régionales, de l'engagement écologique, de la transition énergétique. Il traite aussi de la transparence de l'action locale. Il crée des conseils de développement.

### Décryptage du premier projet de loi

Ce premier texte rétablit la « clause générale de compétence » (c'est-à-dire de la capacité d'initiative d'une collectivité territoriale dans un domaine de compétences au-delà de celles qui lui sont attribuées de plein droit, sur le fondement de son intérêt territorial) pour les Régions et les Départements (celle-ci devait disparaître en 2015), mais instaure un « chef de file » dans chaque domaine (en l'état actuel du texte) :

- Pour la Région : l'aménagement, le développement durable, le développement économique et touristique, les transports ;
- Pour le Département : l'action sociale, l'autonomie des personnes, l'aménagement numérique ;
- Pour la Commune : l'accès aux services publics de proximité, le développement local.

Ce premier texte institue une « conférence territoriale de l'action publique » regroupant les représentants des exécutifs territoriaux, et un « pacte de gouvernance territorial » (modalités d'organisation au sein de la Région) [ce point a été supprimé par le Sénat].

La place de la commune est minorée, voire effacée.

Des schémas d'organisation sectoriels prévoient des délégations de compétences entre communauté territoriale et agglomération (subsidiarité), la création de services communs, la coordination des interventions financières. Les collectivités qui ne signeront pas ne pourront pas bénéficier du financement.

Sont créées des métropoles (au dessus de 400 000 habitants) aux compétences extrêmement étendues : économie, écologie, éducation, culture, social. On votera pour élire l'équipe municipale et pour l'intercommunalité.

*Ce texte traduit un changement de philosophie dans l'approche des territoires. On passe d'une vision très hiérarchisée et figée des frontières institutionnelles à la prise en compte des enjeux territoriaux sous une forme flexible dans l'espace et le temps, aux frontières floues. Dans ce projet l'affirmation du fait « Métropolitain » menace la région. A titre d'exemple, le partage du département du Rhône en deux, pour faire émerger une eurométropole lyonnaise est un événement considérable mais qui marque corrélativement l'affaiblissement de la région.*

*La création de services mutualisés, entre collectivités territoriales, vise à diminuer le nombre de fonctionnaires et à diminuer les dépenses publiques. Mais en fait la fusion de structures ne fait pas d'économie car elle entraîne des frais de centralité.*

Pour l'Ile-de-France, le projet prévoyait (toutes ces dispositions ont été retirées du texte par les sénateurs) d'achever la carte intercommunale (le regroupement en intercommunalité). Un schéma de coopération intercommunal devrait être élaboré par le Préfet de Région avant le 1<sup>er</sup> mars 2015. Les intercommunalités devaient dépasser 200 000 habitants (*dans le cas de la communauté Chatillon-Montrouge, on en est loin !*). Un Grand Paris Métropole devrait être créé pour prendre en charge les domaines aménagement et logement.

500 agents devraient être transférés de la fonction publique d'Etat à la fonction publique territoriale.

Le projet, dans son ensemble, s'inspire de préoccupations traditionnelles de l'OCDE : rationaliser la dépense publique (fonctionnement en mode projet, recherche de la performance, évaluation des agents).

Il centre l'organisation de l'administration sur les bénéficiaires (on passe de l'usager au client ; on engage des démarches qualité).

Il donne aux cadres un pouvoir renforcé.

*Pour les agents territoriaux, c'est la « réforme sans fin » (1982, 1999 –loi Chevènement-, Acte II, 2010 –schéma départemental-, Acte III ?).*

*Paradoxalement, il y a recentralisation au sommet (les métropoles sont conçues comme des pôles de croissance européens) et l'affirmation du pouvoir urbain (la région devient un nain politique).*

La France reste un pays très centralisé : le pourcentage des dépenses publiques infranationales n'y est que de 21 % de l'ensemble des dépenses publiques (à comparer à 27 % pour le Royaume-Uni, 31 % pour l'Italie, 46 % pour l'Allemagne, 54 % pour l'Espagne).

Au-delà des textes de loi, les changements viendront d'abord de la dureté de la contrainte budgétaire.

Les administrations locales sont peu endettées, elles assurent 70 % de l'investissement public.

A été retiré du projet initial le droit à l'expérimentation des régions.

## **Discussion**

Le but du projet est de réduire les dépenses publiques, suivant les orientations préconisées par l'OCDE. Mais ce seront les entreprises qui seront les principales bénéficiaires de cette baisse des dépenses publiques.

La conférence territoriale, c'est un parlement local. La réforme s'inspire de la Bretagne, où 12 exécutifs territoriaux discutent ensemble des grands enjeux. Ici, le cercle sera élargi aux intercommunalités.

On entend beaucoup de critiques sur le « mille-feuilles » administratif. Pourtant, les dépenses infranationales sont faibles, notre organisation administrative n'est pas plus pléthorique qu'ailleurs. De plus, contrairement à ce qui est claironné, l'exposé de Jean-François semble bien montrer que la création de communautés de communes, d'agglomération, etc., loin de simplifier l'organisation administrative, la complique encore davantage, au point que le mille-feuilles devient un trois mille feuilles !

Cependant, le système actuel est très imparfait. Le département, conçu au moment de la Révolution, correspond à la nécessité de permettre à chaque habitant de se rendre au chef-lieu en une journée à cheval. Il ne correspond plus à aucune réalité. La grande majorité de la population habite désormais dans des villes, et le projet en tient compte. La responsabilité des plans locaux d'urbanisme appartient actuellement aux maires, ce qui pérennise l'existence de ghettos de riches à côté de ghettos de pauvres. Malakoff fait un plan vélo, mais pas Montrouge : pour les pistes cyclables, il faudrait une coopération intercommunale, comme de façon générale pour les transports. La France a une très ancienne tradition de centralisation, ce qui la distingue en particulier de l'Allemagne et de l'Italie, qui n'ont fait leur unité qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle. Réformer l'organisation territoriale, c'est un projet nécessaire, et de grande envergure.

Il faut aussi protéger les zones rurales. De nombreux problèmes doivent être traités à un autre échelon que la commune : eau, transports, déchetterie... L'infraterritorialité est intéressante. On pourrait imaginer un système de nuage : Montrouge avec le XIV<sup>ème</sup>, Gentilly, Bagneux.

Avec ce projet, on n'est plus dans l'aménagement du territoire, mais dans l'idée de concurrence entre grandes métropoles : l'Île-de-France doit concurrencer Londres ou Berlin.

Les Agences Régionales de santé répondent à de vrais besoins, mais ont obtenu un droit de vie et de mort sur tous les hôpitaux, cela entraîne des destructions de services publics.

Il y a l'idée de faire des gros opérateurs. C'est le cas avec la restauration scolaire : des gros groupes (Sodexo) font du lobbying.

La décentralisation, tout le monde est pour, si ça rapproche le pouvoir des gens. Mais plutôt que de mettre les territoires en compétition, ne vaudrait-il pas mieux que l'on parle de solidarité, de péréquation, de coopération ?

Les élections qui mobilisent le plus sont l'élection présidentielle et les élections municipales, et c'est bien normal, tant il est vrai que la président de la République et le maire sont les deux hommes politiques dont l'action est la plus directement perçue.

La dette de l'Etat vis-à-vis des départements est colossale.

Les instances qui lèvent les impôts ne vont plus être les instances dirigeantes. Une bonne partie des impôts communaux vont être dictés par une instance intercommunale non élue.

Il faut rapprocher le pouvoir des citoyens, trouver le niveau le plus pertinent.

Pourquoi inventer de nouvelles instances, là où on pourrait transférer les pouvoirs aux régions, départements ou communes, où il y a des instances démocratiquement élues ?

Plus on parle de proximité, de transparence, de lien social, plus on s'en éloigne.

Par exemple, pour l'Assurance maladie, on est obligé d'envoyer tout à Nanterre.

Le projet ne résoudra pas le dysfonctionnement de la démocratie. Il faudrait plutôt la limitation des mandats électifs (cumul, durée).

La gestion par projet engendre pour les employés la précarité, l'anxiété.

On ne se pose pas de question de moyens, ni d'effectifs. Le plus gros problème de ces réformes, c'est l'adhésion des personnels.

L'Etat a supprimé beaucoup d'emplois.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, on s'inquiétait surtout jusque dans les années 90 des besoins à satisfaire (un port, des logements, un quartier, une ligne ferroviaire...), on ne se préoccupait de la rentabilité que comme un des paramètres du choix alternatif entre des investissements publics d'utilité avérée socio-économiquement.

La DATAR a été supprimée, au profit de la compétitivité des territoires, traduisant la vision néo-libérale de la lutte de tous contre tous. Plus tard, on a introduit l'exigence de production d'études environnementales et de coûts comparant des scénarios « faire ou ne pas faire l'investissement », « celui-ci ou un autre ». Maintenant, l'accent n'est mis que sur le paramètre « compétitivité » et sa traduction financière. Ce texte en débat va dans ce sens, le mot compétitivité revient sans arrêt. C'est en soi une dérive.

Quand on parle d'urbanisme, notamment de PLU, il faut que les frontières du territoire étudié ne soient pas qu'administratives et soient redéfinies en fonction des besoins. Plusieurs communes, une région sont plus pertinentes si elles correspondent à un bassin de vie, de fonctionnement. Dans ce sens, il peut être légitime de dépouiller le maire de certaines de ses prérogatives, par exemple pour un Plan local d'Urbanisme, au profit de l'intercommunalité.

Mais il faut aussi redonner du pouvoir aux citoyens, aux associations, à un niveau infra communal.

Autre remarque : dans le texte, on ne parle plus de « services publics », mais de « services *au* public » : nuance de taille, qui ouvre la voie à des privatisations sans considération pour le bien commun qui doit rester public !

**Jean-François.** Le texte peut paraître abscons. Il faudrait que les gens en discutent, en comprennent les enjeux. Certaines associations de dirigeants territoriaux considèrent que le texte va aboutir à une gestion plus complexe car diluant les responsabilités.

Le transport ne peut être géré à l'échelon d'une commune comme l'énergie ou l'environnement.

Notre organisation administrative actuelle (le « mille-feuilles ») est très découpée : le nombre de communes, départements, régions, en France est égal à ce qui existe dans le reste de l'Europe. 32 000 communes ont moins de 2 000 habitants. Etre maire d'une petite commune est dans les faits une charge qui demande un gros investissement personnel.

En ce qui concerne le management (reporting, évaluation, benchmarking, ...), il faut que nous, fonctionnaires territoriaux, nous réappropriions cette *vulgate* sous l'angle du service public et au regard de ses spécificités (impacts des politiques publiques). Il nous faut chercher à construire des critères d'évaluation spécifiques aux problématiques de l'intérêt général (sens des missions d'intérêt général). Les agents, aujourd'hui, sont motivés, c'est une richesse.

Contrairement aux images communément véhiculées, les entreprises, en matière de bureaucratie, valent largement les administrations publiques (voir par exemple : sociétés de la restauration collective) !

Il faut se poser la question de la place du citoyen.

Coopération ? Compétition ? Non : « Coopétition » !

---

## **ATTAC présent au Forum des Associations de Colombes**

*Jean-Louis Michniak*

Samedi 7 Septembre 2013 de 11h à 19h, au Forum des Associations de Colombes, dans la Salle de "l'Avant-Seine", Rosette, Adda et moi, nous nous sommes relayés pour tenir le stand de Attac 92. Cette journée a été intéressante, compte tenu des échanges, de quelques contacts et des occasions de mieux faire connaître nos (ambitieux) objectifs pour une véritable régulation financière, davantage de démocratie et un respect de notre environnement, gravement dégradé. Nous avons eu des dialogues constructifs (même si les politiques ne sont pas dans le même temps d'action, ni dans les mêmes contraintes qu'un militant altermondialiste) avec plusieurs personnalités: Maire de Colombes et des élus municipaux, Député du 92, Conseiller Général de notre Secteur, etc., sans oublier toutes les discussions avec des militants associatifs.

Nous sommes perçus de façon plutôt favorable, parfois avec du scepticisme, devant ... l'ampleur de la tâche à accomplir en vue d'"un autre monde" ... qui est possible. Certains découvraient notre association avec, parfois, une satisfaction de savoir que nous ne sommes pas un parti politique ! Beaucoup reconnaissent que des aiguillons comme Attac sont nécessaires à l'humanité. Dommage que l'intention de s'engager plus concrètement soit rare ...

Nous avons noté quelquefois une approbation de vouloir influencer le monde citoyen, pour mieux agir sur les décideurs politiques, économiques, etc.

Des étonnements (rares!) à propos de certains de nos modes d'actions "spectaculaires", ou "provocatrices" ... pour faire avancer les choses.

Plusieurs visiteurs, sympathisants-tes, veulent mieux s'informer sur nos activités et nous ont demandé de les inscrire

gratuitement sur la liste de diffusion internet de notre journal "ANGLE d'ATTAC 92" qu'ils souhaitent lire régulièrement.

---

## **AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), échos d'une réunion**

*Jean-Louis Michniak*

Je vous donne quelques échos sur le chantier de révision de la Charte des AMAP, dans le but d'aboutir (avec le concours de tous les groupes régionaux) à un texte revisité, renouvelé, reflétant les 1600 AMAP, fédérées en France par le Mouvement Inter-régional des AMAP (MIRAMAP). Il faut se souvenir que parmi les fondateurs de ces premières associations, se trouvaient des militants d'Attac et de la Confédération paysanne, dans le Sud de la France.

Ce Samedi matin 15 Juin, j'étais à la réunion, avec 30 personnes environ, dont l'objet est la "Révision de la Charte des AMAP", à la Maison des Acteurs du Paris durable, 21 rue des Blancs Manteaux 75004 Paris.

J'ai eu le plaisir de saluer notre ami Jean-Michel Dupont, membre du CA d'Attac-France et également membre du Collectif Réseau AMAP Ile-de-France!

Il est devenu en effet nécessaire de procéder à la réécriture de ce document de base des AMAP qui date de 2003.

Les quelques maraîchers qui ont pu venir ont évoqué les mauvaises conditions météo actuelles (manque de lumière/photosynthèse et température insuffisante) qui retardent, plus ou moins fortement, certaines productions de légumes. La région parisienne a « toutefois été préservée des catastrophes qui ont touché les voisins des autres régions », mis à part des cas particuliers. Mais la situation présente est compliquée !

Au sein du Réseau Amap Ile-de-France, Laurent Marbot, agriculteur et Isabelle Valette, chargée de Mission (Démarche Participative de Progrès) ont animé cette rencontre de travail où chacun-une (paysans et consommateurs) a pu s'exprimer et faire des propositions. Cette réflexion commune doit permettre d'améliorer cette Charte, texte de référence qui détermine nos valeurs fondamentales.

Quelle forme doit avoir la nouvelle Charte? Entre les principes philosophiques, la boussole, le guide théorique et le cadre contraignant, le carcan restrictif, un livret d'obligations: quelles voies privilégier ?

Des rappels ont été faits à cette occasion: solidarité incontournable entre les partenaires, coopération sur la base de la confiance, entre les paysans et les consommateurs. Le producteur a droit à l'aide des amapiens-iennes, qui, eux, ont droit à la transparence du maraîcher. Le paysan n'est pas uniquement un prestataire de ... service rural !!! Entre autres, il y a la pratique des obligations et engagements des uns et des autres qui est fondamentale.

Cette étape a permis d'avancer dans notre vision collective des Amap, par l'esquisse de cette nouvelle Charte qui va accompagner notre Mouvement d'Economie Sociale et Solidaire dans cette phase, après ces 10 années de "début".



## Il y a urgence pour le logement étudiant !

un communiqué (03-07-2013) de la **Ligue des droits de l'Homme, Section d'Antony**

Un accord a été signé le 28 juin 2013 par le Conseil général des Hauts-de-Seine, la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB), la Préfecture des Hauts-de-Seine et la Mairie d'Antony intitulé « Accord sur le projet de convention pour le développement de l'offre sociale de logement étudiant sur le site de la résidence universitaire Jean Zay à Antony et dans les Hauts-de-Seine sur 2013-2019 ».

La capacité d'hébergement de la Résidence Universitaire d'Antony (RUA) était de 2500 personnes en 2010, et ne sera plus que de 1080 à terme. L'accord prévoit la construction de 1200 logements sur l'ensemble des Hauts-de-Seine, destinés à compenser les démolitions de la résidence Jean Zay. D'autre part, est annoncée la construction de 3 000 logements « répartis sur l'ensemble des Hauts-de-Seine », sans autre indication de localisation, surface et coût.

Moins d'une semaine après la signature de cet accord, un bâtiment de 91 appartements T2 (soit 182 « places ») a été démolie le 2 juillet.

Les projets de réhabilitation proposés pour la RUA ont été écartés sans concertation et le budget de 20 M€ voté par le Conseil régional d'Ile-de-France en 2009 n'a pas été utilisé, alors qu'il était possible de maintenir et d'améliorer l'offre de logement étudiant sur Antony, et ce à des loyers très bas (149 euros pour une chambre et 239 euros pour un T2), permettant aux jeunes de tous milieux un égal accès aux études.

En Ile-de-France, quatre étudiants sur cent trouvent à se loger en cité universitaire, contre huit sur cent dans le reste de la France.

Dans un contexte de crise du logement et de précarité croissante, particulièrement chez les étudiants, alors que les besoins sont urgents et immédiats, la Ligue des droits de l'Homme conteste une décision qui vise à disperser géographiquement et à échelonner sur plusieurs années l'éventuelle mise à disposition de logements pour les étudiants.

Le Plan d'investissement d'urgence pour le logement présenté en mars dernier par le gouvernement précise que « dans un contexte de crise où les Français ont de plus en plus de mal à se loger, il y a urgence à créer un "choc de confiance" ».

La Ligue des droits de l'Homme, membre du « Collectif des associations unies pour une nouvelle politique publique du logement des personnes sans abri ou mal logées », attend de l'État et des collectivités locales, notamment sur le sujet de la Résidence Universitaire d'Antony, non un choc de confiance, mais une prise de responsabilités immédiate et prenant toute la mesure du problème. Contact : [antony92@ldh-france.org](mailto:antony92@ldh-france.org)

---

**Esthétisation du monde, video de Nathalie Levray** \*\*par [attac92clamart](#) 16 août 2013.

Une video réalisée par une de nos membres sur l'esthétisation du monde. Le capitalisme d'aujourd'hui est artiste, selon Gilles Lipovetsky et Jean Serroy qui publient chez Gallimard "L'esthétisation du monde. Vivre à l'âge du capitalisme artiste." Décryptage avec l'interview de Gilles Lipovetsky et quelques exemples concrets. > <http://local.attac.org/attac92clamart/spip.php?article605>

---

## Agenda

- 1<sup>er</sup> octobre Paris 20<sup>e</sup> Que reste-t-il d'Occupy Wall Street ?**  
**19h « Le Lieu-Dit », 6 rue Sorbier, Paris 20<sup>e</sup> avec David Graeber**  
anthropologue, militant libertaire, l'un des initiateurs d'Occupy Wall Street  
auteur de Dette : 5000 ans d'histoire, Ed. Les liens qui libèrent
- Le 17 septembre 2011, plusieurs centaines de militantes et de militants investissaient un parc du Sud de Manhattan, sous le slogan "Occupy Wall Street". Leur campement de fortune devait rapidement essaimer à travers les États-Unis, résonner auprès des Indignés du sud de l'Europe et prolonger l'écho des soulèvements et révolutions en cours dans les pays Arabes. Au coeur de cette dynamique : l'expérimentation d'une démocratie directe, sans représentants ni intermédiaires. Après les expulsions des campements, cette aspiration se prolonge dans les mobilisations actuelles, revendiquant l'annulation de la dette privée, l'auto-organisation face aux conséquences de l'ouragan Sandy, etc. Occupy Wall Street n'est-il qu'un feu de paille, ou pourrait-il nous aider à radicaliser nos revendications démocratiques et à repenser la manière dont nous organisons nos propres mouvements et mobilisations ?  
Il s'agit de la séance inaugurale du Séminaire du Conseil scientifique d'Attac animé par Thomas Coutrot, Nicolas Haeringer, Yves Sintomer :  
**"Crise globale et mouvements des places: un nouveau démos ?"**
- 2 octobre Paris 7<sup>e</sup> Sortir des énergies fossiles: quels rôles et ambitions pour la France en vue de la COP en 2015 ?**  
Les enjeux des gaz de schiste, du charbon, et des sables bitumineux  
Séminaire organisé par le député Fabrice Verdier, Les Amis de la Terre et le Réseau Action Climat-France  
Entrée libre et gratuite, sous réserve d'inscription sur la page : [www.amisdelaterre.org/seminairefossiles](http://www.amisdelaterre.org/seminairefossiles)  
Assemblée nationale - 126, rue de l'Université - 75007 Paris, salle Colbert / Métro: Invalides  
Accueil à 14h, merci de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité.  
mail : [meike@rac-f.org](mailto:meike@rac-f.org) - [www.rac-f.org](http://www.rac-f.org)
- 2 octobre Paris 19<sup>e</sup> Salaire universel et/ou abolition du salariat**  
**La question de la qualification, quelle est sa pertinence ?**  
Conférence-débat avec **Bernard Friot**, sociologue  
Dans le cadre du Séminaire « Appropriation sociale, autogestion, coopératives... »  
organisé par Espaces Marx, L'Omos, l'Association pour l'Autogestion, Copernic, le Cidefe, l'Anecr,  
la Fondation Gabriel Péri, le réseau Transform !, Attac  
**18 h 30 Espace Niemayer** (niveau -1), 6, avenue Mathrin Moreau (métro Colonel Fabien)  
Nous aborderons aussi la question de la propriété et du droit d'usage
- 3 octobre Montrouge Retraites :quelle alternative?**  
**20 h , Maison des associations, 105, avenue Aristide Briand – entrée libre**  
Depuis vingt ans, les réformes menées par les gouvernements précédents ont déjà fortement réduit les droits à pensions et aggravé les inégalités entre les femmes et les hommes.  
François Hollande préconise comme la réforme la plus juste, l'allongement de la durée de cotisation pour garantir le financement des retraites avec cet argument ressassé à longueur d'antenne : «*On vit plus longtemps, il faut donc travailler plus longtemps.*» ?  
L'avenir de nos retraites est un choix de société qui nous concerne toutes et tous, jeunes et vieux, femmes et hommes, salarié-e-s, indépendant-e-s, précaires ou chômeuses et chômeurs.  
**Intervenant : Bernard TEPPER**, Co-auteur de : **Retraites : l'alternative cachée**, produit par ATTAC/Fondation Copernic Editions Syllepse
- 7 octobre Paris 19<sup>e</sup> Vers une politique de réduction des émissions liées à la consommation**  
Au niveau français, européen et international  
Conférence débat organisée par le Réseau Action Climat  
**15 h 30 -18 h , au Centquatre, 5, rue Curial**  
Participation gratuite, mais réservation obligatoire [celia@rac-f.org](mailto:celia@rac-f.org)

## Courrier des lecteurs

**J.V.** J'ai lu avec intérêt votre débat sur la **transition énergétique** indispensable.

-sur le nucléaire: je suis partagée : avant Fukushima j'aurais dit comme certains c'est moins polluant que les autres. Depuis et vu l'incapacité à traiter les problèmes peut-on encore le dire avec sincérité ? Je ne le crois pas. Il faut aussi penser au réchauffement des cours d'eau par les centrales entre autres effets de bord. Ma proposition est de réduire en douceur la part du nucléaire tout en continuant à investir massivement dans la recherche sur ce domaine pour 2 raisons. La première est que nous avons le devoir d'apprendre à traiter les déchets existants et la deuxième c'est que des nouveaux procédés seront trouvés qui ouvriront sans doute des méthodes plus sûres.

-pour les autres voies je crois à l'éducation pour réduire la consommation sans trop réduire le confort des transports et des chauffages (pour cela on isole et on modifie les modes de propulsion: encore un objectif de recherche à favoriser, plus technologique celui-là). Donc pour moi l'éducation, qui peut remplacer avantageusement la plupart des panneaux publicitaires, doit nous conduire

-à utiliser moins d'objets inutiles ce qui serait un progrès à bien des points de vue, du vêtement aux produits d'entretien en passant par tous les objets des technologies nouvelles: tous sont très gourmands en énergie et matières premières,

-à nous apprendre à introduire un facteur écologique dans nos choix pour modifier progressivement nos habitudes alimentaires.

L'informatique (et les moyens de communication –mobiles –réseaux) ne doit pas être considérée comme un bienfait du point de vue écologique: grande consommatrice de matières premières rares et d'énergie pour la fabrication et le fonctionnement, bien plus que le papier ou les transports économisés. Il faudrait donc l'utiliser plus judicieusement pour ses véritables progrès. (cela s'ajoute aux tragiques effets de bord sociaux: moins d'emplois de collaborateurs pour rédiger et traiter les données, perte d'efficacité pour les cadres occupés à se battre avec logiciels, imprimantes, connexions, etc...)...

D'ailleurs je crois qu'une augmentation de la TVA bien échelonnée sur des critères écologiques pourrait être incitative.

Je ne crois pas qu'on puisse dire les riches ont beaucoup gaspillé, nous ne pouvons empêcher les plus modestes et les pays en développement de gaspiller la part qui leur revient. Les prix sont un moyen fort efficace pour inciter aux économies et rentabiliser des investissements? La TVA recueillie peut contribuer aux aides nécessaires.

---

## Organisation d'ATTAC 92

**Siège social:** chez Eric Colas, 141 avenue Jean Jaurès 92140 Clamart [attac92@attac.org](mailto:attac92@attac.org)

Président d'ATTAC 92 : Jean-Louis Michniak [president.attac92@attac.org](mailto:president.attac92@attac.org)

Secrétaire : Eric Colas [secretaire.attac92@attac.org](mailto:secretaire.attac92@attac.org)

Secrétaire adjointe : Sophie Maloberti

Trésorier : Hubert Guérinet

Trésorière-adjointe : Rosette Kebabdjian

Fichier : Nicolas Lasman

Correspondant Electronique Local : Jean-Paul Allétru

**Groupes de proximité :**

**Bagneux :** Daniel Monteux      **Asnières :** Guy Rodary      **Clamart :** Thérèse Villame

**Antony :** Florence Lauzier, Hubert Nadin      **Colombes :** Bernard Kervella, Adda Bekkouche      **Genevilliers :** Nelly Viennot

**Clichy :** Jean Quebre, Marthe Chabrol      **GP Mont Valérien / Nanterre :** Cyril Pocréau

**Courbevoie :** Annie Reynaud      **Montrouge :** Jean-Paul Allétru; Françoise Leclercq, Jean-Jacques Langlois

---

**Site internet:** <http://www.local.attac.org/attac92>      ([web.attac92@attac.org](mailto:web.attac92@attac.org))

flux rss : <http://local.attac.org/attac92/spip.php?page=backend>      TimeLine des actions : <http://local.attac.org/attac92clamart/spip.php?article518>

Angle d'ATTAC 92, le bulletin de ATTAC 92. Les bulletins à partir du numéro 36 sont regroupés dans la rubrique <http://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique111>

. Les archives des numéros 6 à 35 sont consultables ici : <http://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique178> CMM - Citoyen du Monde à

Montrouge Vous trouverez dans la rubrique <http://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique152>, les articles des récents numéros de Citoyen du Monde à

Montrouge à partir du numéro 90. Les archives de 1 à 89 (il manque quelques numéros entre 1 et 7) sont regroupées ici : (...) >

<https://local.attac.org/attac92/spip.php?article2181>

---

## Bulletin d'adhésion 2013

**NOM (en capitales) :** ..... **PRENOM :** ..... **Homme / Femme (rayer la mention inutile)**

**Date de naissance :** ..... **Profession :** .....

**Adresse :** ..... **Code postal :** ..... **Ville :** ..... **Pays :** ..... **Téléphone fixe**

..... **Mobile :** .....

**Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) :** .....

**J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2012 la somme ( comportant l'abonnement de 10 € à**

**Lignes d'Attac) de : cochez le montant choisi, en fonction de votre tranche de revenu mensuel (si vous ne souhaitez pas recevoir Ligne d'ATTAC, précisez le et retirez 10 €) :**

tranches de revenu mensuel	de 0 à 450 € : 13 €	de 450 à 900 € : 21 €	de 900 à 1 200 € : 35€	de 1 200 à 1 600 € : 48€
	de 1 600 à 2 300 € : 65 €		de 2 300 à 3 000 € : 84 €	de 3 000 à 4 000 € : 120 €
	au-delà de 4 000 € : 160 €			

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association : je procède à un apport supplémentaire de .....

J'effectue le règlement (rayer la mention inutile) :

par chèque bancaire ou postal

par carte bancaire n° :

3 derniers chiffres :      date d'expiration :

signature :

A adresser par courrier à ATTAC, Attac, Service adhésions, 60643 Chantilly cedex – France Pour tout renseignement, téléphoner au 01 56 06 43 60  
Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.

---

Angle d'attac, chez Eric Colas, 141 avenue Jean Jaurès 92140 Clamart Responsable de la publication : Eric Colas ([president.attac92@attac.org](mailto:president.attac92@attac.org))